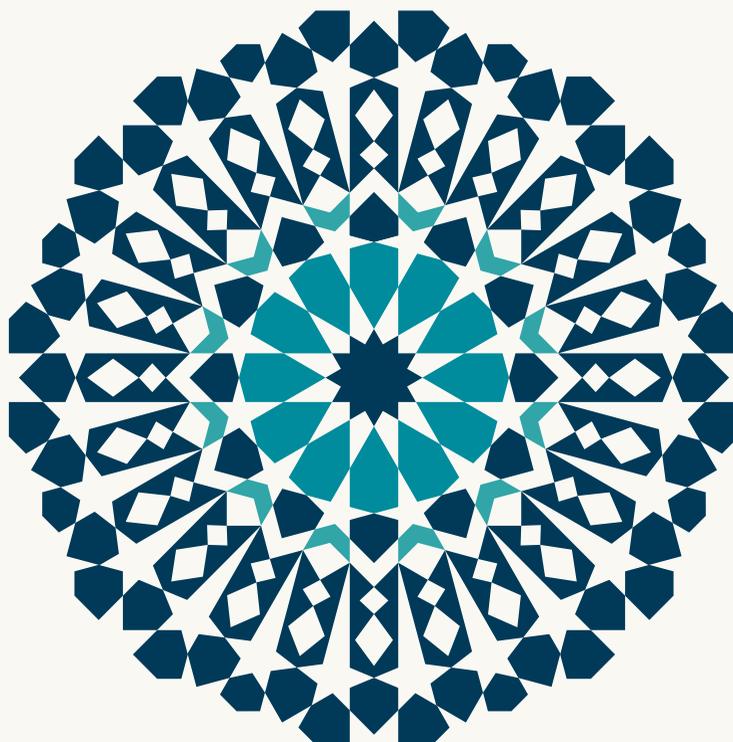


Pour un Maroc des émergences

À la recherche d'une société inclusive et durable



Leviers et dynamiques : Lecture des diagnostics

Working Paper

Pour un Maroc des émergences

À la recherche d'une société inclusive et durable

Working Paper

Leviers et dynamiques : Lecture des diagnostics

www.economia.ma

*Les auteurs de la présente publication sont seuls responsables des idées et positions qui y sont émises.
Ces idées ne représentent pas toutes obligatoirement ni entièrement les positions
de nos partenaires, la Fondation Friedrich Ebert et Oxfam*

LEVIERS ET DYNAMIQUES : LECTURE DES DIAGNOSTICS

Par

- *Hicham AÏT MANSOUR*
- *Abdelhaq KAMAL*

• Introduction	5
I. Qu'est-ce qu'un modèle de développement ?	6
II. Méthodologie	11
III. Principaux défis au développement économique et social au Maroc	13
- Axe 1 : Gouvernance, démocratie, droits humains et contrat social	
- Axe 2 : Travail, création de valeur et développement des compétences	
- Axe 3 : Capabilités, culture et lien social	
• Conclusion : Les principaux nœuds	33
• Liste des documents consultés	39

INTRODUCTION

Le présent papier s'inscrit dans le cadre d'un travail de collaboration entre *Economia*, HEM Research Center et l'association Les Citoyens. Il a pour objectif de jeter les bases d'une contribution au débat public en cours sur le modèle de développement au Maroc. Les partenaires du projet souhaitent apporter une contribution substantielle à ce débat en mettant l'accent sur les éléments nécessaires pour un projet de développement durable et inclusif.

Constituant la première étape dans ce processus, il est le fruit de plusieurs réunions de travail entre les chercheurs chargés de son élaboration et le comité de pilotage mis en place par les deux partenaires du projet. Pour ce faire, les auteurs ont procédé à un examen critique et systématique en exploitant différents diagnostics déjà réalisés portant sur les différentes sphères du développement au Maroc à la lumière de trois principaux axes d'analyse (voir plus bas). Il s'agit des documents élaborés par les organismes nationaux et internationaux lors des dix à quinze dernières années portant sur : le développement économique, la création de richesse, le travail, la démocratie et la gouvernance, le contrat social, le développement des compétences, les capacités, la culture et le lien social. Le focus étant mis sur les principaux défis et freins qui entravent le développement du Maroc.

Le papier aborde en premier lieu le contenu de ce que l'on entend par « modèle de développement » sur la base de la littérature existante. Il restitue ensuite les principaux défis au développement au Maroc selon trois principaux axes : 1/ Gouvernance, démocratie, droits humains et contrat social ; 2/ Travail, création de valeur et développement des compétences ; et 3/ Capacités, culture et lien social. La conclusion est consacrée à une synthèse des principales leçons tirées de cet exercice, en mesure d'inspirer les prochaines étapes du processus définies par les partenaires du projet.

I. QU'EST-CE QU'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ?

Il est utile de discuter, tout d'abord, de la signification du modèle de développement. Une large recherche dans les bases de données scientifiques fait apparaître que la littérature académique sur le sujet est maigre. À l'exception du cas du Canada où des équipes de recherche ont procédé à une analyse systématique, étalée sur plusieurs années, qui aborde de manière directe le modèle de développement canadien et quelques travaux sur le modèle de développement chinois, la réflexion demeure limitée et largement dominée par les publications des institutions financières internationales et des organisations intergouvernementales comme, par exemple, la Banque mondiale et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

En effet, pour l'OCDE (2016), un modèle de développement serait constitué de plusieurs composantes, une agrégation de grands choix et d'orientations politiques. Au moins sept composantes sont identifiées dans cette définition. 1/Les équilibres macroéconomiques (le financement de l'économie, la politique monétaire et budgétaire) ; 2/le degré d'ouverture économique (la balance commerciale, les accords de libre-échange, le taux de change, etc.) ; 3/le degré d'intervention de l'État dans l'économie ; 4/le tissu productif (la compétitivité des entreprises, la diversification sectorielle) ; 5/l'environnement (les ressources naturelles) ; 6/la cohésion sociale et le développement humain (les niveaux de pauvreté et d'inégalités) ; et 7/le développement des territoires (infrastructures et énergie, entre autres).

En ce qui concerne la littérature canadienne, il en ressort qu'un modèle de développement ne doit pas se limiter au système de production, mais doit également inclure le mode de régulation et les rapports sociaux (Lévesque, 2002). Dans cette perspective, la notion du « modèle de développement » renvoie à une configuration de divers éléments sélectionnés par les chercheurs et dont l'articulation serait le produit d'une construction théorique a posteriori, autrement dit un type-idéal au

sens de Max Weber¹. En effet, toute chose étant égale par ailleurs, les composantes les plus déterminantes d'un modèle de développement selon Lévesque sont : 1/le système de production ; 2/le mode de régulation ; et 3/les rapports sociaux.

Le cas de la Chine, quant à lui, est emblématique, mais les questions posées diffèrent quelque peu de celles qui se posent aujourd'hui au Maroc.. Le débat en Chine était plus orienté sur le choix entre une démocratie de marché « *Market Democracy* » et les libertés qui en découlent, et un autoritarisme de marché « *Market Authoritarianism* » et la forte croissance qu'il permet de générer dans le cas de la Chine. En effet, depuis le début des années 2000, dans le cadre de ce modèle dit « autoritaire », les autorités chinoises ont pris conscience des limites économiques, sociales et environnementales de leur modèle de développement. L'insertion dans l'économie mondiale et la prise en compte de la dimension du développement durable constituent les problématiques majeures considérées dans la mise en place d'un nouveau modèle de croissance.

Dwight H. Perkins (2013)² énonce les principes qui régissent le modèle chinois et qui concernent essentiellement trois composantes fondamentales : 1/ un système économique régi dans une large mesure par les forces du marché ; 2/ l'ouverture de l'économie au commerce extérieur, aux investissements directs étrangers et l'expansion rapide des exportations de produits manufacturés ; et 3/ le transfert d'une grande partie de l'excédent de main-d'œuvre rurale vers l'industrie et les services urbains (une transition qui a permis de maintenir les salaires bas et les exportations de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre).

Dans son article, Ming Zhang (2011)³ explique pourquoi et comment la Chine devrait changer son modèle de développement qui commence à s'essouffler en particulier après la crise de 2007. Les principaux déterminants économiques du modèle de développement chinois considérés sont : l'investissement dans l'industrialisation et les exportations. Selon Ming Zhang, ce modèle de développement présente des limites dues principalement au faible niveau de la demande intérieure qui fragilise l'économie chinoise et au déséquilibre qui existe entre le niveau de développement de l'industrie et les services. Afin de garantir une croissance économique plus équilibrée et durable, l'auteur conclut que le gouvernement chinois devrait faire évoluer son modèle de développement, d'un modèle s'appuyant sur les investissements et les exportations à un modèle axé sur la consommation intérieure.

1. Le type-idéal dans ce sens désigne un modèle théorique abstrait construit par les chercheurs à des fins heuristiques. Plus les caractéristiques des éléments des réels analysés s'approchent du modèle, plus ce dernier est pertinent, et vice versa.

2. Perkins, Dwight H. (2013). *New Institutions for a New Development Model*. In Ross Garnaut, Cai Fang and Ligang Song (Eds), *China: A New Model for Growth and Development* (p. 17-34). Canberra (Australia): ANU E Press.

3. Zhang, Ming (2011). *The Transition of China's Development Model*. Paper presented at the Konrad-Adenauer-Stiftung International symposium : *The G20 Process: Perceptions and Perspectives for Global Governance*.

Dans une autre étude, Laëtitia Guilhot (2015)⁴ analyse les facteurs de réussite du modèle de développement chinois et ses limites. Pour elle, le modèle de développement chinois repose sur la promotion des exportations à travers une forte compétitivité-prix. L'auteur affirme que le modèle de développement chinois est pénalisé par la qualité du capital humain qui demeure désavantagé par le niveau moyen de scolarisation des travailleurs chinois et du niveau de la recherche et développement.

He Li (2015)⁵ analyse le modèle de développement de la Chine principalement par rapport au rôle de l'État et au système politique et démocratique. Trois principales caractéristiques s'en dégagent : (i) un modèle de développement dirigé par l'État ; (ii) la stabilité et le développement économique comme priorité absolue au détriment de la démocratie ; et (iii) la bonne gouvernance définie comme l'ensemble des réformes à tous les niveaux de gouvernement en réponse aux problèmes sociaux, politiques, économiques et environnementaux émergents. Pour l'auteur, l'absence de l'État de droit, qui conduit à un opportunisme de la classe dirigeante et à une corruption endémique, constitue un défi majeur qui défavorise le modèle de développement chinois.

Pour conclure, si l'on adopte la définition de l'OCDE, il est possible de procéder à une évaluation systématique de ses composantes, d'en apprécier la cohérence et la complémentarité, et d'émettre un jugement sur la pertinence du modèle de développement préconisé. Or, comme on l'a précédemment souligné, la définition d'un modèle de développement est une opération normative largement définie par les acteurs qui détiennent le pouvoir de formuler les priorités et les orientations du développement. Il s'ensuit que le produit d'un tel exercice d'évaluation ne saurait être que le reflet de la vision initiale et, dans ce contexte, de celle de l'OCDE.

La définition de Lévesque, quant à elle, se recoupe en quelque sorte avec la définition de l'OCDE, sauf que celle-ci développe en détail la composante économique, et renvoie à la cohésion sociale et au développement humain plutôt qu'aux rapports sociaux, notion plus large que la cohésion sociale dans la mesure où elle renvoie au rôle des collectifs sociaux dans la définition du modèle de développement.

En outre, alors que la définition de Lévesque préconise l'analyse du mode de régulation, celle de l'OCDE évoque le degré d'interventionnisme de l'État et le degré de son ouverture sur l'économie mondiale. L'analyse du mode de régulation étant une opération normativement neutre, tandis que le degré d'interventionnisme de l'État et l'ouverture de l'économie constituent des choix normatifs explicites.

Quant au modèle chinois tel qu'il est analysé par les auteurs précités, il met l'accent sur le rôle directif et exclusif de l'État, la primauté du développement économique comme priorité absolue et les questions de gouvernance plutôt que de démocratie.

C'est dire, comme on l'a déjà souligné, que les composantes de développement sont largement déterminées par les plateformes théoriques et normatives qui les sous-tendent. La littérature canadienne souligne aussi un autre angle d'analyse que l'on pourrait qualifier de type ontologique, c'est-à-dire la nature de la réalité analysée elle-même et ses principales constituantes. Si l'on procédait à une analyse selon une approche individualiste, le produit serait l'analyse de la performance économique juxtaposée à une évaluation des performances des individus. Il est rare, dans ce type d'approche, d'attribuer les défaillances sociales au mode de régulation ou de distribution, l'accent étant davantage mis sur les freins à la croissance économique.

Les approches collectivistes, quant à elles, mettent l'accent sur les facteurs institutionnels et organisationnels ainsi que leurs effets sur les individus. L'attribution des effets sociaux, dans ce type d'approches, est généralement nettement plus soulignée. En effet, toujours dans la littérature canadienne, il existe au moins trois approches :

1. Institutionnaliste et focalisation sur l'analyse du mode de régulation ;
2. Organisationnelle qui met l'accent sur les modalités d'organisation au sein d'une société, y compris la culture ;
3. Approche en termes des mouvements sociaux qui souligne l'importance du rôle des acteurs collectifs (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001 ; Bélanger et Lévesque, 1992).

En ce qui concerne le présent papier, le comité de pilotage du projet a choisi les trois dimensions interdépendantes autour desquelles s'articulent le diagnostic des défis de développement et l'élaboration d'une vision pour un développement intégré et durable (Figure 1) : une dimension « politique » qui concerne l'analyse du rôle des acteurs et le contrat social ; une dimension « économique » qui s'intéresse au système de production et à la création de richesses et de valeurs dont le capital humain et le développement des compétences en constituent les principaux moteurs ; une dimension « sociale » centrée sur l'analyse des capacités et du lien social qui en découle. Ces trois dimensions sont traversées, autant que faire se peut, par une déclinaison selon le genre et la dimension territoriale, entraînant une mise en évidence du rôle de la confiance et de la libération des énergies en tant que piliers pour un projet de développement durable et inclusif.

4. Guilhot, Laëtitia (2015). *Le nouveau modèle de croissance de l'économie chinoise, un moyen pour relever le défi de la trappe à revenu intermédiaire ?* Post-Print halshs-01165405, HAL.

5. Li, H. (2015). The Chinese Model of Development and Its Implications. *World Journal of Social Science Research*, 2(2), 128-138.

Figure 1 : Pour un développement intégré et durable



II. MÉTHODOLOGIE

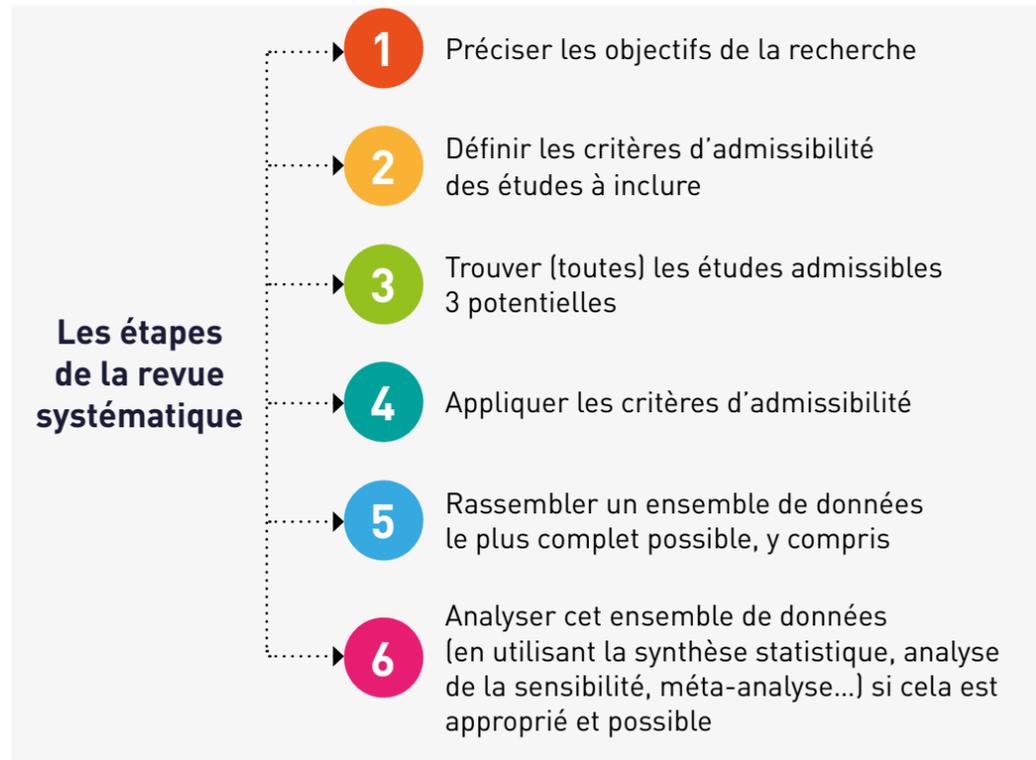
La méthodologie utilisée dans le présent working paper a été inspirée, dans une large mesure, d'une méthode communément connue sous le label de « *Systematic Review* ». Il s'agit d'une approche générale utilisée pour synthétiser différents types de résultats portant sur une question de recherche particulière. De plus en plus largement utilisée dans les sciences sociales, elle permet de faire la synthèse des connaissances dans un domaine particulier.

La revue systématique est une approche scientifique basée non pas sur une logique d'exhaustivité, mais plutôt sur de la pertinence ; elle permet de :

- Faire la synthèse structurée des connaissances et résultats ;
- Évaluer l'uniformité des résultats de recherche à estimer, et examiner leur manque de cohérence ;
- Limiter le biais et améliorer la fiabilité et l'exactitude des conclusions ;
- Établir des messages clés tirés de l'ensemble des résultats dans un domaine de recherche avant la mise en application des connaissances ;
- Orienter les politiques, la pratique et les prochains travaux de recherche.

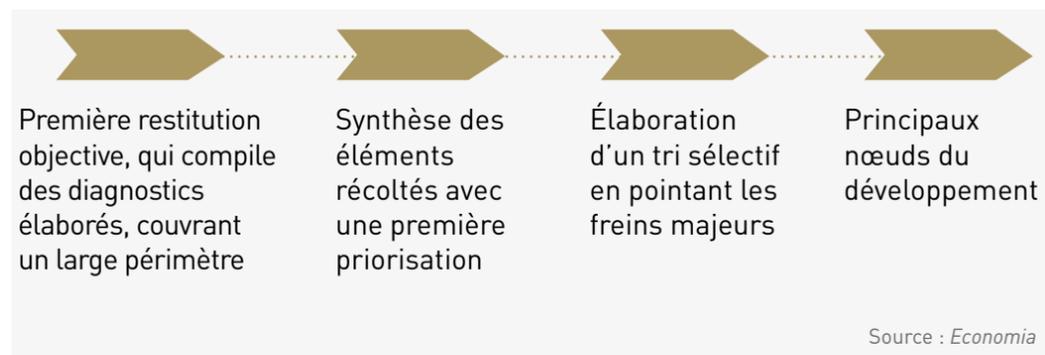
Le protocole d'une revue systématique s'articule autour de six étapes (voir Figure 2) : l'objectif et les méthodes doivent être suffisamment détaillés pour permettre à un tiers de reproduire la revue.

Figure 2 : Les étapes d'une revue systématique



À partir du travail d'analyse et de synthèse, une priorisation est effectuée en tenant compte des relations cause à effet qui puissent exister entre les différents défis :

Figure 3 : Processus d'identification des noeuds



La synthèse des défis à partir des diagnostics existants a ensuite permis d'inspirer la réflexion sur les principaux noeuds du développement qui a fait l'objet de réunions de travail avec le comité de pilotage et dont l'écho se trouve dans la synthèse à la fin de ce document.

III. PRINCIPAUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU MAROC

Axe 1 : Gouvernance, démocratie, droits humains et contrat social

Les composantes de cet axe étant foncièrement de nature normative, il est presque impossible d'en trouver une définition largement acceptée par l'ensemble des acteurs. Toutefois, dans un monde globalisé, les normes élaborées par les organismes intergouvernementaux tels que l'ONU et ses instances sont de plus en plus acceptées par les États membres et constituent même un idéal à atteindre. Dans cette section, nous restituons très brièvement les principaux défis relatifs à ces composantes, et ce, sur la base des diagnostics élaborés par les organismes nationaux et internationaux. Bien que ces deux niveaux d'évaluation puissent différer sur un point ou un autre, la zone de chevauchement (« *overlap* ») entre les deux pourrait indiquer une plus grande pertinence des indicateurs relevés et leur évaluation.

La Banque mondiale définit la gouvernance comme l'ensemble des traditions et des institutions par lesquelles l'autorité est exercée dans un pays donné. L'indice global de gouvernance élaboré par cette institution évalue les pays selon six composantes. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont sélectionnés, suivis et remplacés ; leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques efficaces ; le respect des citoyens, etc. les six dimensions sont les suivantes :

- « **Voice and Accountability** » (Capacité à choisir son gouvernement, liberté d'expression et de presse) : perceptions sur la capacité des citoyens à choisir leur gouvernement, la liberté d'expression et d'association, et la liberté de presse ;

- « **Political Stability and Absence of Violence** » (Stabilité politique et absence de violence) : perceptions sur la probabilité que le gouvernement soit destitué par des voies violentes ou non constitutionnelles, y compris la violence politique et le terrorisme ;
- « **Government Effectiveness** » (Efficacité du Gouvernement) : perceptions sur la qualité des services publics et civils, et leur indépendance des pressions politiques ; la qualité de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques ; et la crédibilité de l'engagement du gouvernement à ces politiques ;
- « **Regulatory Quality** » (Qualité de la régulation) : perceptions sur la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des régulations qui permettent le développement du secteur privé ;
- « **Rule of Law** » (État de droit) : perceptions sur le degré de confiance et du respect des différents acteurs aux règles de la société, notamment la qualité de l'application des contrats, les droits de propriété, la police, les tribunaux ainsi que la probabilité de crime et de violence ;
- « **Control of Corruption** » (Contrôle de la corruption) : perceptions sur le degré d'exercice du pouvoir public à des fins de gain privé, y compris les petites et grandes formes de corruption ainsi que le contrôle de l'État par les élites et les intérêts privés.

Le classement des 200 pays se fait sur une échelle de 0 à 100 pour chaque composante.

Le Maroc a enregistré une légère baisse entre 1996-2017 dans l'ensemble des composantes. Pour la première composante qui capte la dimension de démocratie (capacité à choisir son gouvernement, liberté d'expression et de presse), l'indice est passé de 36,5% en 1996 à 28,57% en 2017 ; de 39,9% à 30,95% point pour la composante stabilité politique et absence de violence. Pour ce qui est de l'efficacité du gouvernement, l'indice du Maroc est passé de 55.1% à 47.6% tandis que la qualité de la régulation est passée de 51.6% à 44.7% pendant la même période de référence. Les perceptions vis-à-vis de l'État de droit, quant à elles, ont également baissé de 59.3% à 48.5% et, enfin, le degré de contrôle de la corruption est passé de 53.2% à 52.8%.

Ceci étant, la tendance générale des perceptions vis-à-vis des six composantes est marquée par un recul net de performance dans les domaines de la démocratie, de la liberté d'expression et de la presse, de la stabilité politique, de la qualité de la régulation ainsi que des politiques et des services publics et, enfin, dans ceux de l'État de droit et du contrôle de la corruption. Quelle que soit l'appréciation que l'on peut se faire du degré de pertinence des composantes de cet indice, il n'en

demeure pas moins qu'il capte des dimensions qui sont souvent présentes dans tout débat sur la démocratie et la gouvernance au Maroc.

Le *Rapport général du cinquantième sur le développement humain* avait déjà soulevé les défis auxquels le Maroc fait face après cinquante ans d'indépendance. Soulignant les multiples transitions que traverse le pays (politiques, démographiques, sociétaux, économiques et culturels), le rapport a mis l'accent sur plusieurs facteurs qui empêchent l'émergence d'une meilleure gouvernance, à savoir l'insuffisance du débat public et le rôle assez faible de la connaissance dans les processus de prise de décisions, ce qui donne à ces dernières un caractère plus réactif que proactif. En outre, la relation État-citoyen n'a pas été transformée en une vision où le citoyen est acteur de son propre développement. Après avoir passé en revue les acquis et les déficits des secteurs économiques, sociaux et culturels, le rapport a identifié « les nœuds du futur » ; autrement dit, les échecs les plus évidents du pays sont : le savoir, l'économie, la gouvernance, la santé et l'inclusion.

Toujours selon le même rapport, la gouvernance entendue comme le *modus operandi* du leadership et de l'autorité, aussi bien dans la sphère publique que dans l'entreprise a été largement déficiente. La participation citoyenne a été quasi absente, la planification inefficace, le système de prise de décision assez faiblement fondée sur la connaissance et sur la prise en compte rigoureuse et rationnelle des enjeux. Enfin, l'évaluation et la redevabilité (accountability) ont également fait défaut au système de gouvernance marocain dans sa globalité.

Plusieurs années après la publication de ce rapport, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a élaboré en 2011 un projet de Charte sociale qui s'appuie sur les droits fondamentaux protégeant la dignité de la personne humaine et les principes de démocratie sociale. Au regard de l'intensité des attentes exprimées par la société marocaine, le rapport souligne l'importance de la cohésion sociale, la réduction des inégalités et le développement humain comme des priorités politiques de développement.

Les principaux défis identifiés dans ce rapport sont relatifs à l'autorité de la loi, la réduction des disparités sociales et territoriales, et la promotion du bien-être social. Pour ce faire, le CESE propose un nouveau contrat social, ou ce que les auteurs ont appelé « les Grands Contrats », qui doit s'articuler autour de six dimensions : l'accès aux services essentiels et le bien-être social ; les savoirs, la formation et le développement culturel ; l'inclusion et la solidarité ; le dialogue social, le dialogue civil et partenariats innovants ; la protection de l'environnement ; la gouvernance responsable, le développement et la sécurité économique ainsi que la démocratie sociale.

Le contenu et la signification que confère le CESE au concept de la gouvernance responsable peuvent être relevés à partir des objectifs et des indicateurs de mesure

proposés, lesquels peuvent être également perçus comme les défis à relever en vue de leur réalisation. Il s'agit essentiellement des objectifs suivants :

- Le respect de l'autorité de la loi et de la légalité ;
- La prévention des conflits d'intérêts et la garantie du respect des règles de la saine concurrence, y compris des lois et règlements visant la répression des trafics d'influence, des abus de position dominante et de monopole, des atteintes aux règles de la concurrence libre et loyale dans les relations économiques ;
- Renforcer la lutte contre la corruption et prohiber les abus de pouvoir ;
- Assurer l'égalité devant l'impôt ;
- Assurer l'obligation de rendre des comptes de toute autorité dépositaire de la gestion des fonds publics ou de toute entreprise faisant publiquement appel à l'épargne sur les marchés de titres réglementés ;
- Renforcer des assurances sur la rigueur, la probité et l'efficacité de la gestion des services publics ;
- Systématiser l'évaluation indépendante du fonctionnement et des performances des établissements publics et des organismes en charge de la protection sociale ;
- Renforcer l'indépendance, les compétences et la transparence du fonctionnement et des décisions des organes de régulation des secteurs économiques et sociaux ;
- Mettre en place un Conseil national d'éthique dans le domaine de la santé ;
- Généraliser des règles assurant l'information et la participation des parties prenantes dont les intérêts légitimes et les droits fondamentaux peuvent être affectés par les décisions et les activités des autorités publiques, des entreprises ou de toute autre organisation dans tous les domaines.

L'atteinte de ces objectifs, affirme le rapport, passe inévitablement par de profondes modifications du comportement des autorités en charge de l'application de la réglementation et des opérateurs économiques et sociaux.

Un autre domaine, non moins vital, du contrat social est la protection sociale. En effet, les défis dans ce domaine sont énormes dans la mesure où les changements démographiques opérés au Maroc lors des trois dernières décennies les amplifient,

et appellent à une refonte totale du contrat social dont la sécurité sociale est un des principaux piliers à côté de la « protection civile » (droits fondamentaux, de propriété, etc.). Pour ne citer que quelques indicateurs, la population totale du Maroc est passée de 16 millions au début des années 1970 à près de 35 millions en 2017. L'espérance de vie d'une moyenne de 56 ans dans les années 1980 à près de 75 ans. Le nombre moyen d'enfant par femme est, quant à lui, de 6,64 dans les années 1970 à 2,4 en 2014. En outre, la structure de la population a été radicalement transformée. Les moins de 15 ans ne représentent aujourd'hui que 27% comparé à 43% en 1980 ; la population active a augmenté dans la même période de 53% à 66% tandis que les personnes âgées représentent désormais plus de 6% comparé au 3% en 1980.

Ces quelques indicateurs montrent l'ampleur des défis qui se posent à la protection sociale au Maroc. Un récent rapport du Conseil économique, social et environnemental publié en 2018 est consacré à cette question. Il en ressort que la politique de protection sociale au Maroc est fragmentée, inégale, fragile et limitée dans son périmètre. Les fonds de pension couvrent à peu près 40% de la population active. L'assurance médicale laisse 60% de la population en dehors de toute couverture. Les personnes non protégées sont celles qui appartiennent aux professions libérales, les indépendants, les chefs d'entreprise, les travailleurs du secteur informel, de l'artisanat et les coopératives, ainsi que celles qui perdent toute protection suite à la perte d'emploi, à un accident ou à la dissolution du mariage.

La part de la protection sociale dans le budget de l'État est inégalement distribuée. En fait, 12% est consacrée à la compensation universelle, 6% à la sécurité sociale et 1.44% aux programmes d'assistance sociale sachant que ces derniers sont nombreux (plus de 120 programmes), également fragmentés et souffrent de problèmes d'efficacité et de ciblage. Pourtant, selon un rapport récent du Bureau international du Travail (2017)⁶, le Maroc, l'Inde, la Jamaïque, les Philippines et le Soudan sont aujourd'hui plus riches en termes du PIB que la France en 1905 quand elle a établi son système universel de sécurité sociale et que le Danemark en 1892 lors de la mise en place de son système de sécurité sociale.

Le CESE considère que la situation du Maroc dans ce domaine est alarmante et nécessite une action urgente. Il recommande de refonder totalement le système de la sécurité sociale pour qu'il soit en mesure d'assurer un niveau décent de protection pour toutes les étapes du cycle de vie (enfants, adultes, personnes âgées).

Plus récemment, l'OCDE a conduit en collaboration avec le gouvernement marocain un diagnostic multidimensionnel. La prépondérance des relations verticales

6. *Universal Social Protection Floors: Costing Estimates and Affordability in 57 Lower Income Countries.* (2017). OIT.

au détriment des relations horizontales caractérise le système de gouvernance au Maroc. Malgré les multiples réformes entreprises dans le processus de la régionalisation et de la décentralisation, le système de gouvernance demeure centralisé et n'impulse pas l'action gouvernementale. Il s'ensuit une incohérence persistante des politiques publiques.

En outre, la faiblesse de la participation à la vie publique est largement expliquée par la corruption endémique dans les secteurs vitaux comme l'éducation, la santé, la sécurité, la justice, etc. Le rapport recommande de rendre effectif la régionalisation et les instruments de gouvernance (élection des présidents, capacités de gestion, mécanismes efficaces de mise en œuvre des prérogatives), et de renforcer la cohésion sociale et le bien-être des populations. Des réformes urgentes dans tous les domaines précités seront en mesure d'impulser l'efficacité de l'action publique et la cohérence des politiques publiques.

Axe 2 : Travail, création de valeur et développement des compétences

La lecture des diagnostics multiples de l'économie marocaine de ces dernières années relève quelques principes régissant l'action publique dans ce domaine ainsi que les principaux défis. En effet, l'économie marocaine est d'orientation libérale (confirmée dans la Constitution) censée garantir trois libertés fondamentales qui caractérisent toute économie du marché, à savoir :

- La propriété privée des moyens de production ;
- La libre concurrence ;
- La libre entreprise en tant que vecteur premier de croissance et de création de richesses.

Dans les faits, au Maroc, c'est l'État qui est responsable des choix économiques du pays. Il assure un rôle prépondérant dans la planification et la mise en œuvre, mais moins dans le suivi des grands chantiers de développement du pays. Le budget de la commande publique a atteint 17,4% du PIB en 2017 contre une moyenne annuelle de 6% observée durant la période 2002-2006. En outre, l'investissement dans les régions, y compris les entreprises et établissements publics, représente plus de 12 fois ceux des collectivités territoriales tous niveaux confondus. Les conséquences d'une telle architecture dans l'action économique sont, notamment, le rôle important de l'État dans l'investissement, une forte intensité capitaliste publique mais au prix d'une faible efficacité.

Le Maroc est rangé par les classements internationaux comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure⁷. La période 1999-2014 est marquée par une accélération de ses rythmes d'investissement et de croissance : les taux d'investissement et de croissance du PIB par tête sont, respectivement, en moyenne de 30% et de 3,6% contre 25% et 1% pour la période 1990-1999. Il s'agit d'une période de transformation structurelle que l'on peut qualifier de modérée car ralentie, comme partout ailleurs, par la crise économique mondiale de 2008/2009.

La lecture de la trajectoire de développement du Maroc peut être interprétée comme la sortie progressive d'un monde agricole et rural traditionnel sur la base de la modernisation de ce dernier.

Entre la période 1995-1999 et celle de 2008-2017 :

- Au niveau du PIB, la part du secteur primaire est passée de 19,4% à 13,9%, celle du secteur secondaire de 28,4% à 29%, (l'industrie manufacturière chutant de 18% à 17,5%) et celle du tertiaire passant de 42,2% à 57%.
- Au niveau des emplois, la population active occupée est passée de 9.908 à 10.699 millions de personnes entre 2002 et 2017 ; la part du milieu urbain passant de 43,7% à 54,8%.

L'emploi rural (45% en 2017) est de même importance que l'emploi urbain. L'emploi rural reste principalement structuré autour du travail indépendant et des aides familiales dont les parts respectives en 2016 sont de 32,6% et de 37,6%. Il emploie plus de 4 millions de personnes en 2017, soit 38,7% de la population active occupée.

Le développement au Maroc est avant tout une affaire d'État et ceci n'est pas sans incidences sur le développement des régions où les entreprises et établissements publics (EEP) sont les bras armés de cette territorialisation de l'action publique. La répartition régionale de l'investissement public et la politique en matière d'infrastructures expliquent en partie les disparités territoriales en matière de production de richesse et correspond bien à cette nécessité de lier concentration territoriale et compétitivité dans le contexte de mondialisation actuel.

Sur les deux dernières décennies et en termes de tendances lourdes, la croissance économique est plus au moins stable (autour de 4,3% en moyenne au cours de la période 2000-2017), moins volatile⁸ comparativement à la période précédente

7. Classé depuis 2008, soit une longue période, comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, comprise entre 996 et 3895 dollars par habitant (Banque mondiale, 2018). PIB par habitant en PPA, en 2015 : Algérie 14688, Brésil 15474, Égypte 10913, Tunisie 11467, Maroc 7842.

8. Mesurée par le coefficient de variation [rapport de l'écart type à la moyenne].

1990-2000⁹ mais se ralentit sous l'effet de la volatilité de la production agricole et de la baisse de l'activité non agricole.

En effet, la croissance moyenne du PIB réel se situe à 3,1% sur la période 1990-2000 contre 4,4% sur la période 2001-2017, suite à l'impact d'une augmentation du taux d'investissement moyen par rapport au PIB qui passe d'une moyenne de 24,4% à 31,6%. On peut dire que cette période est caractérisée par la volonté de conduire une mutation profonde des structures économiques et de mise en œuvre de stratégies sectorielles affirmées (secteur primaire, les phosphates et ses dérivés, l'industrie, le tourisme...). Elle sera toutefois limitée à 2,7% en 2019 selon les dernières prévisions de Bank Al Maghrib et du HCP.

Une croissance moins « endogène » car encore dépendante des aléas exogènes (tourisme, secteur agricole, sous-traitance industrielle...). En effet, sur la période 2008-2017, le taux de croissance du secteur agricole a oscillé autour d'une moyenne de 5,7% contre 3,4% pour l'économie nationale. Toutefois, malgré cette relative croissance favorable, le développement de l'activité agricole demeure très fluctuant (qui alterne entre des taux négatifs à des taux supérieurs à 15 points). De même, la contribution de la valeur ajoutée agricole demeure faible (représentant en moyenne 13% de la valeur ajoutée totale en moyenne entre 2008 et 2016). La contribution de l'activité non agricole a connu, quant à elle, un net ralentissement. Cette situation s'explique en grande partie par le ralentissement significatif du secteur manufacturier¹⁰.

Eu égard à ces évolutions, le rythme de la croissance économique nationale demeure insuffisant pour réussir l'émergence de l'économie marocaine (OCDE, 2017 ; CESE, 2018 ; Banque mondiale, 2015 ; HCP, 2019 ; Bank Al Maghrib, 2019). Elle peine aujourd'hui à consolider ses performances d'avant la crise économique internationale. Elle est également mal répartie sur le territoire national : seules quatre régions participent à la création de plus de 60% de la richesse nationale en moyenne durant la période 2001-2014. Il s'agit de Casablanca-Settat (24,7%), Rabat-Salé-Kenitra (14,6%), Marrakech-Safi (12,7%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (9%).

Toutefois, quoique le modèle de croissance du Maroc ait été fondé principalement sur la demande intérieure depuis le début des années 2000, il n'en demeure pas moins que celle-ci se trouve aujourd'hui en situation d'essoufflement et peine à consolider les acquis en matière de croissance économique actuelle. En effet, le taux d'accroissement de la demande intérieure a été de 3% entre 2013 et 2017 contre plus de 6,3% par an au début de la décennie 2000. Le comportement favorable de la demande intérieure a été lié principalement à l'expansion des dépenses de

9. La volatilité s'est établie à 1,3 sur la période 2000-2017 contre 1,95 sur la période 1990-1999.

10. *Rapport économique et financier*. (2018). Ministère de l'Économie et des Finances.

l'État durant les quinze dernières années, particulièrement les dépenses de la caisse de compensation. Bien que cette politique ait contribué à la préservation du pouvoir d'achat des ménages, elle s'est traduite, toutefois, par un creusement significatif du déficit budgétaire et une pression sur la soutenabilité de la capacité de financement de l'économie.

La demande étrangère demeure, quant à elle, insuffisante. Malgré les progrès réalisés au niveau du contenu technologique des exportations (amélioration relative de la part des produits à technologie intermédiaire), ces dernières sont orientées principalement vers des zones géographiques à faible croissance économique (seulement 12,4% des exportations sont orientées vers des économies réalisant des taux de croissance supérieurs à 4,5%) (CESE, Rapport annuel, 2017).

Du côté de l'offre, la croissance au Maroc reste tirée essentiellement par l'accumulation du capital fixe dont le niveau d'efficacité est jugé faible. De même, la productivité du travail progresse, quant à elle, très lentement (croissance annuelle de 2,2% durant la période 2010-2017) (Banque mondiale, 2017).

L'innovation et le progrès technique sont encore loin de constituer une composante significative du modèle de croissance. Les politiques publiques de promotion de l'innovation et de la recherche et développement s'avèrent peu efficaces si l'on tient compte du faible nombre de brevets déposés par les nationaux.

Sur un autre registre, le secteur privé joue un rôle encore limité dans la croissance économique nationale, comme régionale. Ce manque de dynamisme du secteur privé entrave la transformation structurelle de l'économie et les gains de productivité qui y sont généralement associés et, *in fine*, la croissance et la création d'emplois décents (OCDE, 2018). L'histoire de celui-ci peut être résumée comme celle du renforcement continu de son pouvoir économique en se diversifiant dans le cadre d'une stratégie d'alliances avec le pouvoir politique (le « *Makhzen* ») et les groupes étrangers, et en construisant des alliances entre familles¹¹.

La faiblesse du cadre légal et opérationnel protégeant la propriété intellectuelle des entrepreneurs, le capital des investisseurs et les créances des établissements financiers, ainsi que la lenteur des procédures administratives dans le processus d'insolvabilité constituent les principales raisons (Banque mondiale, 2017).

Les statistiques relatives à l'emploi permettent de tenir compte du rôle du secteur privé ainsi que de son caractère hétérogène. L'emploi privé représente 90% environ de l'emploi total au Maroc et se répartit de la manière suivante : environ 40% dans le secteur privé agricole et 60 %, dans le secteur privé non agricole.

11. Cf. Un siècle de capitalisme marocain. (2014, 7 mars). *Actualité et politique*.

Dans le secteur non agricole, suite au mouvement de marocanisation et de privatisation, deux types d'entreprises se profilent actuellement¹² :

- Les grandes entreprises liées aux grands groupes familiaux qui détiennent une grande partie de la richesse du pays ;
- De nombreuses petites et moyennes entreprises individuelles et sociétaires, familiales qui, pour la plupart, sont nées sous les encouragements des pouvoirs publics afin de promouvoir et de sauvegarder leur autonomie. Ces entreprises composent l'essentiel du tissu économique, et contribuent à une large partie de l'activité dans les secteurs traditionnels de l'artisanat et du textile ou dans celui des services représentant ainsi un vecteur quantitatif et qualitatif important de l'économie marocaine¹³.

Cette dichotomie est particulièrement observable dans l'industrie manufacturière où sur 7640 entreprises en 2014, 621 entreprises de plus de 200 personnes (soit 8%) représentent les deux tiers des 571000 emplois, alors que 5815 entreprises de moins de 50 personnes (soit 76%) ne représentent que 13% de l'emploi.

De manière générale, le modèle de croissance adopté par le Maroc peine à créer de la richesse à la hauteur de ses ambitions. Il est moins inclusif en matière d'emploi en raison de son appui sur l'investissement à faible niveau d'efficience, sur une demande intérieure qui s'amenuise et sur des activités fondées sur le travail non qualifié et moins sur le progrès technique. Le potentiel de croissance est important mais demeure limité par un faible niveau de productivité.

La dynamique de croissance du Maroc montre qu'elle peine aujourd'hui à répondre aux besoins croissants des Marocains en termes d'emploi décent, de services de santé et d'enseignement de qualité et à réduire, de manière perceptible, les inégalités sociales et territoriales.

Le Maroc peine en conséquence à accéder au groupe des pays à revenu intermédiaire élevé où sont classés actuellement la plupart des pays émergents (Chine, Corée du Sud, Turquie, Afrique du Sud...). Il semblerait que cette transition soit nettement plus difficile compte tenu du fait que le modèle de croissance est basé principalement sur un investissement public peu efficient, une production intensive en capital qui génère peu de gains de productivité (Banque mondiale, 2017). Dans ces conditions, un nouveau modèle de croissance, porté par un capital humain bien développé avec des gains de productivité élevé, est difficile à mettre en place au vu de :

- Une structure de l'économie évoluant peu ; la valeur ajoutée non agricole est encore faible avec un ralentissement significatif de l'industrie : le Maroc est classé parmi les pays les moins préparés à la Révolution industrielle 4.0 ;
- Une faible contribution des exportations nettes et des échanges extérieurs à la croissance. En effet, les exportations marocaines sont orientées principalement vers des zones géographiques à faible croissance économique ;
- Une économie duale avec la coexistence de branches à faible valeur ajoutée et non formelle et des branches dynamiques intégrées aux chaînes de valeur mondiale ;
- Une croissance tirée par l'accumulation du capital plutôt que par la productivité :
 - La productivité du travail progresse très lentement (croissance annuelle de 2,2% durant la période 2010-2017 selon les statistiques de l'Organisation internationale du Travail) ;
 - Faible efficacité de l'investissement eu égard à son niveau élevé.
- Un modèle de croissance fondé principalement sur la demande intérieure, stimulée par le crédit et les dépenses publiques ;
- L'innovation et le progrès technique sont encore loin de constituer une composante significative du modèle de croissance. En effet, les politiques publiques de promotion de l'innovation et de la R&D ont une efficacité très limitée si l'on tient compte du faible nombre de brevets déposés par les nationaux ;
- Un environnement des affaires peu propice : le Maroc a régressé d'une place aussi bien dans le classement de l'indice de compétitivité du Forum économique mondial (71^e), que dans le classement de Doing Business (69^e) en 2017. Les principales raisons évoquées sont la corruption, le manque d'efficience de l'administration publique, l'accès au financement, la fiscalité, l'éducation inadéquate par rapport aux besoins du marché du travail, l'inefficacité des réformes engagées et la lenteur de leur mise en œuvre. Par conséquent, le rythme de création des entreprises demeure faible (5,2 en 2017) et le taux de mortalité des jeunes entreprises est important (37% des entreprises radiées en 2017 ont moins de cinq ans et 70% moins de 10 ans).

12. Korichi, S., Alaoui Mdaghri, A. (2016). Entreprise familiale marocaine : vers un capitalisme d'héritiers ? *International Journal of Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB)*, vol. 6, p. 44-53.

13. *Ibid.*

Dans le domaine du travail, le modèle de croissance nationale est moins inclusif par l'emploi. En effet, plus des deux tiers de la force du travail sont au chômage de longue durée (plus d'un an), en l'occurrence : les jeunes (65% entre 15 et 29 ans) et les diplômés (25% dans l'enseignement supérieur ; et 22% dans la formation professionnelle). Les secteurs manufacturiers traditionnels, à l'export connaissent une perte d'emploi (textile/habillement, industrie alimentaire, cuir et chaussures) non compensée par les métiers mondiaux (industries électriques, chimiques, automobiles, aéronautiques...). La majorité des métiers créés sont à faible valeur ajoutée et, de surcroît, précaires (Enquête nationale sur l'emploi menée par le HCP). La plupart des emplois créés ne constituent pas de véritables vecteurs d'ascension sociale.

Les difficultés du modèle éducatif marocain donnent lieu à une très forte proportion de la main-d'œuvre non qualifiée ne pouvant pas contribuer à développer des emplois à forte valeur ajoutée. De même, la faible adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail est fortement illustrée par un taux de chômage des jeunes diplômés qui demeure élevé avec des difficultés d'insertion et de stabilisation dans l'emploi. Malgré la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives pour la promotion de l'emploi, le marché du travail au Maroc demeure marqué par des déséquilibres structurels. L'efficacité des programmes actifs de promotion de l'emploi (tels que Idmaj, Taehil et Moukawalati) est très peu visible.

La croissance économique est marquée par un faible usage d'une main-d'œuvre qualifiée et bien formée. De ce point de vue, elle se caractérise par sa fragilité et son faible impact sur le bien-être de la population et sur la compétitivité. La seule dynamique significativement observable en matière d'emploi provient de la tertiarisation de l'économie. Cependant, force est de constater que l'agriculture et le tertiaire emploient une catégorie de salariés majoritairement sans diplômes. De ce fait, la décomposition du taux de chômage par âge montre que les jeunes, issus notamment de l'enseignement supérieur, sont très faiblement insérés malgré la baisse du taux de chômage national. Cette inégalité générationnelle en matière d'emploi est doublée d'une concentration territoriale toujours aussi forte.

Le Mémoire économique de la Banque mondiale conditionne même les perspectives de croissance économique du Maroc pour les vingt prochaines années et la réalisation d'un développement social et humain inclusif à une mise en œuvre prioritaire d'une réforme de l'éducation susceptible d'améliorer sensiblement le niveau des acquis des élèves (Banque mondiale, 2017).

Des rapports d'ONG nationales et internationales ont souligné les dysfonctionnements du marché de travail par rapport au genre. La participation des femmes au marché du travail est très faible, et est davantage concentrée dans les activités peu valorisantes sur le marché du travail. En outre, elle est marquée par une forte présence dans le domaine du travail précaire et par une prépondérance du travail non rémunéré.

S'ajoute à cela la persistance de plusieurs formes de discrimination dans le monde du travail qui restent cachées et insuffisamment appréhendées par les pouvoirs publics et par la société civile.

Dans le monde des entreprises, les pratiques de gestion des ressources humaines sont à l'origine de discriminations indirectes à l'égard des femmes. Enfin, le conflit entre le travail et la famille concerne principalement les femmes et pénalise ces dernières.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire représente seulement 2% du PIB, loin de l'objectif déclaré de 3,9% pour 2020. Ce secteur n'emploie que 5,5% de la population active au lieu des 7,5% prévus. Il s'ensuit que son impact sur l'inclusion des diplômés et des femmes reste en deçà du potentiel. Elle n'emploie que 2% des diplômés, et seulement 14,5% des coopératives sont féminines.

En termes de développement des compétences, de par le faible dynamisme entrepreneurial, l'investissement au Maroc est marqué par une préférence pour les secteurs de rente plutôt que pour des secteurs créateurs de la valeur et de l'innovation (Banque mondiale, 2015).

Le capital immatériel (capital humain, social et institutionnel) constitue une composante principale de la richesse globale (71,8% en moyenne entre 1999 et 2013) par rapport au capital produit (infrastructure, foncier, équipements) (24%) et aux ressources naturelles (7,3%). Le capital humain est la principale composante du capital immatériel du Maroc, mais son niveau demeure faible et constitue un énorme manque à gagner. Une augmentation de deux années le nombre moyen d'années d'études par adulte augmenterait la richesse immatérielle du pays de 81% et la richesse globale de 56%.

Quelle que soit la profondeur des réformes économiques qui peuvent être menées sur les plans des ajustements macro-économiques et de stimulation et/ou du maintien d'un niveau de croissance, ces dernières seront toujours contraintes par un modèle éducatif inégalitaire comme celui caractérisant le Maroc. La distribution de l'éducation au Maroc est fortement dominée par des populations qui n'ont jamais été scolarisées ou très faiblement scolarisées.

Le système scolaire et d'éducation qui représente le cœur de tout système de développement des compétences connaît une carence inquiétante en matière d'apprentissage chez les élèves marocains. Les classements du Maroc dans les tests internationaux d'évaluation des acquisitions scolaires (TIMSS, PIRLS, etc.) sont très bas malgré un niveau d'investissement qui se situe à plus de 6% du PIB, l'un des plus élevés au monde. Les défis suivants demeurent inquiétants :

- L'abandon scolaire touche 350 000 élèves par an ;
- Le développement de l'enseignement privé pose la question de la mixité sociale et menace la cohésion sociale ;
- L'incidence du chômage parmi les lauréats de la formation professionnelle reste élevée et dépasse celle des étudiants issus de l'enseignement généraliste. L'accent est mis davantage sur les capacités d'accueil plutôt que sur la qualité des formations dispensées ;
- Les inégalités d'accès à l'éducation sont encore très élevées.

Axe 3 : Capabilités, culture et lien social

Les capabilités désignent, selon Amartya Sen, la capacité des citoyens à fonctionner et à disposer de la liberté de faire des choix. Les facteurs qui entravent ces deux composantes vitales sont nombreux, y compris les plus importants, à savoir la pauvreté et les inégalités. En l'absence de données fiables sur le revenu au Maroc, il est difficile de se prononcer avec certitude sur le niveau de vie des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ou sur celui des classes intermédiaires. En se référant à une mesure discutable de la pauvreté, notamment les dépenses de consommation, les conclusions des différents rapports sur la baisse des niveaux de pauvreté au Maroc (Banque mondiale, HCP...) risquent de masquer les véritables tendances que connaît le pays en ce qui concerne la pauvreté et l'inégalité. L'une des questions auxquelles ces rapports n'apportent pas de réponse est dans quelle strate sociale se concentrent les sorties de la pauvreté absolue observées entre 2001 et 2014. En tous cas, ces sorties se trouvent aujourd'hui coincées dans la vulnérabilité économique, en dessous des classes moyennes.

Malgré la baisse notable de la pauvreté extrême (4%) dont le seuil est fixé à 1.25 \$, par personne et par jour, il faut noter que ce seuil, établi par la Banque mondiale pour des raisons comparatives entre les pays, ne rend pas compte de l'état de pauvreté telle qu'elle est perçue par les ménages et les individus. Il s'ensuit que le taux de pauvreté subjective (perçue) a augmenté de 39,3% en 2007 à 42,3% en 2014. La pauvreté relative à 60% de la médiane des dépenses se fixe à près de 19% depuis 1990 et demeure quasi stagnante pour cette frange de population.

En ce qui concerne les inégalités en termes de dépenses, l'indice de Gini de 2001 est statistiquement équivalent à celui de 2014 (0,407 en 2007 à 0,388 en 2014). Il importe donc de parler dans le cas du Maroc de stagnation des inégalités des dépenses au bord du socialement intolérable. Il n'y a donc pratiquement pas de diminution des inégalités en termes de dépenses de consommation.

Les disparités territoriales prennent l'aspect d'inégalités extrêmes. Les trois régions pour lesquelles les difficultés s'accumulent sont Drâa-Tafilalet, Beni-Mellal-Kénifra et Marrakech-Safi. L'approche en termes de nombre d'années de retard permet de mieux appréhender les différences de développement entre les régions, si l'on considère que le rattrapage des régions les plus riches est un objectif majeur du développement économique. Il en ressort en termes de PIB par tête que la région Drâa Tafilalet est en retard de 43 ans de la région Dakhla-Oued Eddahab. En termes de moyenne d'années de scolarisation, 16 ans séparent Marrakech-Safi, Beni Mellal-Khenifra de Laâyoune-Sakia El Hamra.

On est donc en présence d'inégalités territoriales de développement humain et de capacités importantes, inégalités qui peuvent être particulièrement néfastes au bien-être et préjudiciables à la cohésion sociale et nationale, car ce sont des inégalités dynamiques dotées d'une force d'inertie et de reproduction susceptibles de séparer durablement les habitants des territoires.

La comparaison des indicateurs de la pauvreté entre 2001 et 2014 et les conclusions qui en découlent dans plusieurs rapports (HCP, Banque mondiale, CES...) relatives à la double baisse de la pauvreté et de l'inégalité sont à prendre avec précaution. Elles déguisent en fait l'effritement de la cohésion sociale dans le pays en mettant en avant une baisse de la pauvreté absolue, l'élargissement de l'accès aux services sociaux et une réduction supposée de l'inégalité des sorties de la pauvreté absolue observées entre 2001 et 2014. Ces tendances sont plutôt masquées et non contrebalancées par un élargissement de l'accès aux services sociaux, une croissance des revenus des ménages, un accès équitable à un emploi décent (pour les femmes et les jeunes notamment) et une certaine baisse des inégalités et de la pauvreté absolue et multidimensionnelle. Ces deux formes de pauvreté n'augmentent qu'en cas de sécheresses récurrentes, d'inflation aiguë ou de troubles sociaux de longue durée. En effet, les fractures sociales et territoriales qui se creusent partout dans le pays sont révélatrices de cet état des lieux. Le Rapport de la Banque mondiale de 2017 lui-même révèle que 45% des ménages se considèrent pauvres et que cette proportion est en hausse depuis le lancement de son observation en 2007.

De multiples inégalités se structurent dans des configurations sociales particulières comme la région ou le territoire, les conséquences pour le pays peuvent être graves et déboucher sur une fracture territoriale. L'inégalité dans la santé est à la fois une cause et une conséquence de l'inégalité des revenus. Les disparités dans l'éducation sont déterminantes dans les inégalités des revenus et des chances.

Ceci étant, il est évident que dans le cas marocain, toutes les études empiriques montrent que les inégalités non économiques, liées à l'accès à l'éducation notamment, constituent un déterminant majeur de la pauvreté multidimensionnelle, du développement humain, voire même de l'égalité des chances à travers le territoire.

En outre, le taux de mobilité sociale ascendante est de 78,1% parmi les diplômés supérieurs alors qu'il est de seulement 26,5% pour les sans-diplômés (HCP, 2011). Toutefois, l'éducation-formation ne constitue pas un instrument sûr pour garantir une promotion sociale.

Depuis les années 1990, une succession de réformes a été mise en œuvre traduisant l'importance des enjeux liés à l'éducation qui introduisent, cependant, un ressenti d'instabilité préjudiciable à la mobilisation et à l'adhésion totale de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Sur la période 2000-2013, le pays a consacré en moyenne 5,9% de son PIB¹⁴ et près de 25% de son budget général hors dette (ONDH, 2018). Toutefois, comparé à d'autres pays dont la part des dépenses de l'éducation par rapport au PIB est égale à 5% (comme le Mexique, les Maldives, le Paraguay, Oman, le Portugal), le Maroc se trouve loin de la courbe d'efficience, soit de la frontière qui représente les pays ayant l'indice de l'éducation le plus élevé compte tenu des ressources financières qu'ils mobilisent.

Des efforts considérables ont été entrepris afin d'assurer la généralisation d'une école de qualité pour tous. Pourtant, des déficits importants sont toujours constatés, en l'occurrence ceux relatifs aux déperditions et à la qualité des apprentissages. L'un des défis majeurs auxquels l'éducation au Maroc fait face est celui du maintien de tous les enfants jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

Les chances de préscolarisation d'un enfant dont le père a un niveau d'études supérieures sont 2,5 fois plus que celles d'un enfant dont le père n'a jamais été à l'école (HCP, 2014). Les disparités sociales par milieu, urbain-rural, continuent à caractériser le préscolaire défavorisant ainsi les enfants ruraux et issus de milieu défavorisé. Dans la situation actuelle, il contribue à renforcer les inégalités dans le système éducatif, dans la mesure où une minorité d'élèves accèdent à un préscolaire moderne privé dans le milieu urbain.

Le système d'éducation au Maroc continue d'admettre à la première année du primaire des enfants qui ont un âge supérieur ou inférieur à l'âge légal de six ans. En 2013 par exemple, 31% des nouveaux inscrits en première année du primaire n'ont pas l'âge légal, 19% parmi eux ont moins de 6 ans et 12% ont plus de 6 ans. Les entrées tardives ont un impact négatif sur les performances et sur le parcours scolaire (Angrist et Krueger, 1990 ; Fredriksson et Öckert, 2005 ; Fleury, 2011).

La lutte contre le décrochage scolaire n'est pas encore effective. Plusieurs défis se juxtaposent à ce niveau : ceux qui résultent du système éducatif lui-même, de son mode de fonctionnement et d'organisation (curricula, orientation, ressources

humaines, qualité de l'offre, infrastructure, gouvernance...), et ceux extrascolaires, liés au contexte socio-économique et aux caractéristiques propres à chaque élève (précarité, pauvreté, niveau d'instruction des parents...). Une meilleure compréhension du phénomène nécessite de l'appréhender dans sa globalité et sa complexité et, d'une manière plus particulière, du point de vue de l'efficacité des dispositifs d'aide.

Les programmes et dispositifs d'aide aux enfants scolarisés issus des milieux défavorisés ont connu des résultats limités en raison de problèmes de ciblage, du taux de couverture entre autres. La lutte contre la non-scolarisation et la déscolarisation constitue un enjeu majeur lié au droit à l'éducation pour tous et à l'équité du système éducatif marocain. Elle doit procéder à la mise en œuvre de mesures adaptées à chaque jeune en situation de décrochage.

Par ailleurs, les insuffisances des systèmes de santé et d'éducation au Maroc expliquent dans une large mesure le faible Indice de développement humain (IDH) : le Maroc occupe la 123^e place sur 188 pays. L'impact des inégalités d'accès à la santé sur le développement au Maroc est énorme. Elles font baisser l'IDH marocain de 30%.

En effet, selon le HCP, l'impact de la réduction de l'inégalité sur la baisse de la pauvreté est plus efficace que celui de la croissance. En 2007, une réduction de 1% de l'inégalité donnerait lieu à une baisse de la pauvreté de 5,9%, alors que cette baisse ne serait que de 2,9% suite à une croissance insensible à l'inégalité.

En termes d'inégalités socioéconomiques fondées sur le genre, un récent rapport d'Oxfam a fait ressortir que les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés par la précarité (Oxfam, 2018). Seules 22% des femmes occupent un emploi, contre 65% des hommes tandis que près de trois quarts des jeunes diplômés du supérieur sont au chômage.

Un tiers de la population marocaine est encore analphabète. La proportion de femmes analphabètes en milieu rural s'élève à 60%.

Des rapports des ONG des droits des Femmes et du CESE ont fait ressortir la persistance d'inégalités de genre intenable. Il s'agit en général de la prépondérance des violences et de l'isolement social des femmes par rapport aux hommes ; d'une faible participation des femmes au développement ; de l'inapplicabilité des lois internationales des égalités entre hommes et femmes ; de la difficulté de concilier l'emploi des femmes et leurs responsabilités familiales ; et de l'inégalité en matière de salaires.

S'agissant de l'entrepreneuriat féminin, il reste un secteur limité par l'accès au financement et dominé par l'auto-emploi ; il est confronté à plusieurs facteurs

14. À titre d'exemple, par rapport au PIB, la Turquie et le Liban consacrent 2,6% au financement de l'éducation, Israël 5,9%, l'Iran 3%, l'Inde 3,8%.

sociaux et culturels, dont les stéréotypes sexistes, qui ne permettent pas aux femmes de s'épanouir dans ce domaine.

En plus des discriminations de facto, on relève également des inégalités de jure. Il s'agit d'inégalités en matière de droits fonciers, du droit successoral et une législation pénale patriarcale. Par ailleurs, la contribution des femmes à l'économie familiale est totalement ignorée par les textes.

La généralisation de la scolarisation et de l'enseignement n'a pas été appuyée ni par une politique culturelle publique, ni par la création de lieux et d'espaces suffisants pour permettre l'expression culturelle moderne qui auraient pu la soutenir et la compléter.

Plusieurs défis se posent au développement de la culture au Maroc. Un rapport du CESE de 2012 a fait ressortir les principaux défis dans ce domaine, à savoir la faiblesse de l'investissement public dans le domaine de la culture : le budget alloué au ministère de la Culture au titre de l'exercice 2011 ne dépassait pas 0.5% du budget total de l'État, alors même que la scène culturelle marocaine connaît une diversité culturelle et linguistique riche en expressions artistiques.

Ledit rapport évoque également l'absence d'un projet culturel clair, avec des programmes d'action précis au sein du système de l'éducation et de l'enseignement, et la confusion qui caractérise l'appréhension de la composante culturelle au sein de ce système.

En outre, l'on relève la prédominance d'activités ponctuelles et limitées, des programmes ne présentant pas les conditions d'efficacité ni de durabilité ainsi que l'incapacité du système scolaire à remplir sa fonction culturelle, et à investir dans les programmes culturels.

La conception traditionnelle qu'ont les responsables des mécanismes d'intégration des jeunes dans la vie publique n'aide pas non plus à faire émerger ce secteur vital pour le développement du pays. Ce constat est juxtaposé à un autre, non moins inquiétant, qui est celui de la faiblesse des infrastructures existantes, avec des inégalités fortes dans la répartition des équipements entre les villes ainsi qu'une disproportion flagrante entre l'offre publique et les besoins réels des jeunes.

Les conséquences les plus lourdes de ces échecs concernent notamment :

- L'augmentation des taux d'exclusion dans les rangs des élèves et des jeunes, et l'échec de l'intégration scolaire et sociale ;
- L'approfondissement de la crise de confiance dans les institutions et du déficit de sens civique et patriotique ;

- L'élargissement du cercle de l'enfermement culturel, ce qui va à l'encontre des efforts de modernisation ;
- L'augmentation des taux de délinquance sociale : extrémisme, comportements inciviques, etc. ;
- L'aggravation des difficultés d'insertion professionnelle durable.

L'accès inéquitable à l'éducation, à la culture et au savoir risque de compromettre la réalisation des objectifs liés à l'égalité des chances, et fragilise le lien social.

Selon le rapport d'enquête sur le lien social réalisé par le CRES (2012), parmi les catégories du lien social les plus importantes, c'est le lien familial qui constitue la base fondamentale de l'édifice social marocain. Cette force concerne davantage la famille immédiate et s'affaiblit dès qu'il s'agit de la famille éloignée ou de la belle-famille. Les liens d'amitié, de voisinage et de travail sont plutôt moins prononcés et surtout périphériques au lien familial.

Le lien politique et civique, selon la même enquête, sont les plus fragiles au Maroc surtout quand il s'agit de la confiance institutionnelle. La méfiance à l'égard des institutions fait que le lien politique se trouve dans un état préoccupant pour le vivre-ensemble.

Selon l'enquête SAHWA¹⁵ réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2000 jeunes âgés entre 15 et 29 ans, presque 80% d'entre eux ne s'intéressent pas aux institutions, ne font pas confiance aux partis politiques et participent peu à la vie politique et civile.

Le prisme du lien familial est encore prépondérant quand il s'agit de la confiance interpersonnelle. Elle est particulièrement forte entre les membres proches de la famille, ensuite entre les amis. Elle baisse à mesure que l'on s'éloigne des proches et des amis. Ces niveaux bas de confiance interpersonnelle sont plus marquants dans les villes que dans les campagnes.

Le rapport conclut que la corruption est le premier obstacle à un vivre-ensemble pacifié. Son état endémique au Maroc aggrave la méfiance des individus envers les institutions qui sont perçues comme étant très corrompues. Le second obstacle majeur au vivre-ensemble est la défaillance de la justice sociale dans la mesure où elle concerne l'inégalité de capacité, ce qui fragilise davantage la confiance dans les institutions et, partant, le lien politique et social.

15. SAHWA est un projet de recherche sur les jeunes arabes et méditerranéens. Il est partiellement financé par l'Union européenne et regroupe 15 laboratoires de recherche, dont Economia, HEM Research Center.

Ce diagnostic du lien social se rapproche d'autres diagnostics déjà passés en revue. Un des rapports de la Banque mondiale considère que la corruption, la pauvreté, l'injustice sociale, l'incertitude juridique et la vulnérabilité à l'égard des institutions sont considérées par la population comme étant les principales menaces qui pèsent sur la cohésion sociale du Maroc.

CONCLUSION : LES PRINCIPAUX NŒUDS

Le présent papier a d'abord examiné la notion du modèle de développement et les analyses qui en découlent selon les plateformes théoriques et normatives sur lesquelles chaque perspective est fondée. La définition d'un modèle de développement est une opération largement normative. Dans chaque contexte, elle est donc essentiellement marquée par le rôle des acteurs qui détiennent le pouvoir de formuler les priorités et les orientations du développement.

L'analyse de la littérature a également révélé que l'idée du modèle de développement est davantage une construction théorique a posteriori qu'une description exacte du réel. Elle sert à procéder à des sélections plus ou moins pertinentes selon la perspective de l'analyse, à rendre le réel intelligible à une analyse critique en vue d'évaluer, à un moment donné, les réussites et les échecs d'un pays.

Malgré ces différences fondamentales entre les approches que nous avons identifiées, il est possible de choisir un modèle analytique qui inclut les composantes qui englobent l'essentiel, c'est-à-dire celles sur lesquelles les différentes approches se recourent ou se chevauchent.

Par conséquent, le présent papier a adopté un modèle qui est le produit des réflexions et concertations entre les membres du comité de pilotage du projet et qui devrait guider aussi bien le diagnostic des défis de développement que l'élaboration d'une vision pour un développement intégré et durable. Les composantes de ce modèle se recourent plus ou moins avec les modèles identifiés dans la littérature et incluent :

1. Gouvernance, démocratie et contrat social ;
2. Travail, création de valeur et développement des compétences
3. Capabilités, culture et lien social.

Le genre, les territoires, la confiance et la libération des énergies sont des axes transversaux qui recourent les trois axes.

On pourrait conjecturer que les défis des deux premiers axes empêchent l'émergence d'un modèle de développement équitable qui inspire la confiance et favorise la libéralisation des énergies de tout type. Les défis relevant de l'axe « Capabilités, culture et lien social » sapent la confiance interpersonnelle et celle envers les institutions, et menacent la cohésion sociale.

Les inégalités de genre, de facto ou de jure, dans tous les domaines, et relevant des trois axes, génèrent des dysfonctionnements et obstacles majeurs au développement. Il n'est pas question d'évoquer l'idée d'un modèle de développement durable et inclusif sans un redressement sérieux de ces inégalités.

On est en présence d'une lecture principalement construite autour du diagnostic suivant : une croissance réelle ces quinze dernières années en rupture avec la décennie précédente qui commence à s'amenuiser à partir de 2017, mais trop tirée par l'investissement public peu efficient avec comme conséquence un manque d'inclusion générale. Le bilan agrégé des défis de développement (au niveau national) prend des proportions dramatiques dans la majorité des régions et territoires, que ce soit au niveau de la participation à la production ou à la distribution des fruits de la croissance.

Faire émerger un modèle de développement qui prend en compte ces défis majeurs nécessite un mode de pensée et d'action totalement nouveau. Un tel modèle passe inévitablement par l'abandon du mode de gouvernance vertical et hyper-centralisé qui s'est avéré, de surcroît, inefficace et inefficient au regard des investissements élevés mobilisés par le pays dans tous les domaines.

Enfin, il a fallu faire aboutir ce diagnostic à des nœuds qui devraient guider les prochaines étapes de réflexion et d'action. Pour ce faire, les membres du comité de pilotage du projet se sont joints aux chercheurs lors d'un atelier de travail qui a permis de faire converger les différentes analyses autour des trois principaux nœuds relatifs aux trois axes :

- Le contrat social ;
- Le capital humain ;
- L'homogénéité, de la cohérence et la durabilité du projet de société.

Nœud n°1 :

À PROPOS DU CONTRAT SOCIAL

S'agissant du contrat social, il a été relevé que les défis les plus importants sont la crise de confiance et la défiance politique qui s'ensuit. La rupture du lien social est un de ces défis qui s'exprime de différentes manières, y compris au travers de la notion de distances multiples (*i.e.* entre les membres de la société à différents niveaux et entre les gouvernants et gouvernés). Le déficit de reddition des comptes et du leadership politique et social ont également été identifiés comme un défi majeur au cœur du nœud portant sur le contrat social. Enfin, un défi, non moins important, concerne la défaillance des corps intermédiaires. Il a été également noté que ces défis, une fois territorialisés, prennent des dimensions divergentes entre le milieu urbain et le milieu rural au détriment de ce dernier où les ressources sont « prélevées » pour construire le Maroc des grandes villes.

Aussi, en ressort-il que le contrat social étant un ensemble de principes garantissant non seulement les droits et obligations, mais aussi l'intérêt général, il est important de préciser le contenu de cette notion. Certains avis considèrent que le maintien du déficit de reddition des comptes, du leadership politique et social et de la défaillance des corps intermédiaires répondait à un choix systémique et voulu. Nous sommes donc au tournant de l'écriture d'un nouveau contrat social, selon de nouveaux intérêts généraux qu'il reste à déterminer.

En outre, il a été noté que la culture de citoyenneté diffère d'une région à une autre. Bien que le contrat social soit décrit et institué par la Constitution, il semble surdimensionné par rapport aux capacités réelles des acteurs, aussi bien dans sa compréhension que dans l'aptitude à le mettre en œuvre.

Enfin, le modèle théorique du contrat social appliqué actuellement n'a pas émergé d'un débat et d'une réflexion nationale. Les défaillances qui en découlent doivent être étudiées en profondeur, surtout que certains défis relevés semblent s'appliquer davantage aux élites qu'à la majorité des Marocaines et Marocains. L'iniquité fiscale se situe également au cœur de ce nœud dans la mesure où le gap entre le mode de prélèvement des ressources et celui de leur distribution reste très important. Les conditions d'une participation plus large semblent être un prérequis principal pour une meilleure équité fiscale.

La distance entre gouvernants et gouvernés est un obstacle majeur, tout particulièrement en ce qui concerne la définition et la répartition des rôles. Les gouvernants tels qu'on les entend (les membres du gouvernement marocain)

sont eux-mêmes gouvernés. Aussi, concernant la défaillance des corps intermédiaires, ils s'alignent sur la même déclaration faisant du chef d'État le principal pourvoyeur des programmes des partis politiques, et dédouanant ces derniers de leurs responsabilités.

Les participants aux ateliers de réflexion du comité de pilotage ont souligné la centralité du concept de « l'inégalité cognitive » dans la mesure où, d'une part, la distribution des connaissances se trouve plus inégale que les ressources, et, d'autre part, l'effritement des structures traditionnelles ne sont pas remplacées en compensation par un système de protection des biens et des personnes. Pour conclure, il est important de tenir compte de la primauté de l'individu. Aussi, le contrat social doit être défini à tous les niveaux : classes sociales, relation employeur/employé, relations Homme/Femme, etc.

En général, les nœuds en lien avec la question du contrat social mettent en exergue tout ce qui se rapporte à la dignité de l'individu au sein de la société. Les nœuds sont des actions orientées par un certain système de valeurs. Les conséquences de ces actions viennent alimenter les rapports justice/injustice, confiance/méfiante, proximité/distance. Par exemple, la non-équité fiscale alimente le sentiment d'injustice ressenti par la population marocaine.

Au-delà de cette définition des nœuds, il faut mettre en relief les ruptures structurelles nécessaires à engager, en se posant honnêtement les questions dans les conditions actuelles (Qu'est-ce qui est faisable, et qu'est-ce qui ne l'est pas ?), tout en tenant compte que la demande sociale et territoriale excède de loin l'offre possible, limitée par nos capacités de production de richesses.

Nœud n°2 :

À PROPOS DU CAPITAL HUMAIN

Les participants à cette étude ont identifié les carences et les déficits en matière d'éducation et de formation, y compris ceux de toute une vie, au cœur de ce nœud. Un système jugé déficitaire et élitiste dont les répercussions sont notables et se traduisent, notamment, par un retard criant en termes d'innovation préjudiciable au capital humain. Dans une perspective plus systémique, l'approche d'accès au savoir est jugée dépassée dans la mesure où elle ne permet pas de renforcer les capacités d'accès au savoir existant ni de développer de nouveaux savoirs. Il en résulte, entre autres, un chômage chronique, notamment parmi les jeunes (la proportion la plus importante dans la pyramide démographique marocaine) et une précarité croissante. Cette situation est d'autant plus préjudiciable aux ruraux, de plus en plus incapables de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

La faible création de valeur est ainsi expliquée, du moins en partie, par cette faiblesse du capital humain d'un côté et du déficit des conditions de travail décent de l'autre. Le modèle social de réussite se trouve, en effet, privé de ses fondements les plus élémentaires, à savoir les valeurs, l'innovation, le mérite et l'autonomie. Dans ce contexte, l'égalité du genre, un préalable fondamental à tout modèle de développement, est touché de plein fouet.

Le chômage des jeunes est donc un symptôme parmi d'autres du déficit du capital humain. Il s'ensuit l'accentuation de la précarité réelle et perçue. En amont se trouve l'absence d'une gouvernance responsable du marché du travail dans toutes ses composantes (régulation, cohérence entre les finalités de l'éducation et de la formation professionnelle). Il s'ensuit un retard cognitif et technologique et, par voie de conséquence, un déficit en matière d'innovation.

Le recul du rôle des femmes dans le développement est un défi corrélatif dans ce sens, tout comme le rôle défaillant des éducateurs et la dégradation de leur capacité à remplir pleinement leur mission.

Nœud n°3 :

L'HOMOGENÉITÉ, COHÉRENCE ET DURABILITÉ DU PROJET DE SOCIÉTÉ

Ce nœud est fondamental dans la mesure où il se chevauche clairement avec les deux nœuds précédents, mais il peut en constituer à la fois un effet et une cause selon la perspective analytique adoptée. Les manifestations les plus patentes du manque d'homogénéité et de cohérence sont : les inégalités sociales, territoriales et spatiales à tous les niveaux (y compris au niveau des deux précédents nœuds) ; le manque de lien structurel entre l'entreprise, l'université et le territoire ; l'indigence des systèmes de santé et d'éducation ; et la défaillance des services publics de l'administration et des transports. Ces défis structurels semblent affaiblir la mobilité sociale et spatiale et appauvrissent le monde rural ainsi que la protection de l'environnement et des ressources naturelle épuisables.

Pour que le projet de société puisse faire émerger cette homogénéité et cohérence, il doit s'articuler autour de quatre types d'offres complémentaires aux citoyens : politique, économique, éducative et une offre de connectivité entre les différents niveaux de prise de décision.

Une vision globale du modèle de développement pourrait être élaborée en articulant ces quatre niveaux. Une telle vision permettrait de répondre aux besoins économiques dans leur diversité, et de permettre aussi un développement inclusif et la libéralisation des énergies par le renforcement des capacités des citoyens.

Cette vision globale devrait également répondre aux grands défis transversaux, à savoir l'informalité prépondérante et la prise en charge des objectifs de durabilité des ressources.

En résumé, il s'agit des inégalités des chances, y compris vis-à-vis des générations futures, avec ce que cela implique en termes d'injustice sociale et territoriale, du renforcement de la cohésion sociale, du tissu économique, d'offres différenciées au niveau territorial et, enfin, de la convergence entre les parties prenantes au niveau régional et national.

Ces trois nœuds devraient être en mesure d'identifier non seulement les défis afin de pouvoir les surmonter par l'ensemble des acteurs, mais également d'identifier les expériences émergentes, c'est-à-dire les expériences ayant montré un potentiel dans la perspective d'une généralisation au niveau des politiques de développement.

LISTE (non exhaustive) des documents consultés

1. *Diagnostic de croissance au Maroc, analyse des contraintes à une croissance large et inclusive.* (2015). Banque africaine de développement.
2. *Rapport sur l'exercice 2017.* (2017). Bank Al Maghrib.
3. *Promouvoir les opportunités et la participation des jeunes.* (2012). Banque mondiale.
4. *Diagnostic-systématique pays (DPS) du Maroc.* (2017). Banque mondiale.
5. *Le Maroc à l'horizon 2040 : investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique.* (2017). Banque mondiale.
6. *Richesse globale du Maroc entre 1999 et 2013. Le capital immatériel : facteur de création et de répartition équitable de la richesse nationale.* (2016). CESE et Bank Al Maghrib.
7. *Rapport annuel au titre de l'année 2017.* (2017). CESE.
8. *Une nouvelle initiative nationale intégrée pour la jeunesse marocaine.* (2018). CESE.
9. *Étude sur les leviers de la compétitivité des entreprises marocaines.* (2014). CGEM.
10. *Propositions de principes à prendre en considération dans la loi cadre relative au développement de l'investissement.* (2017). CGEM.
11. *Emploi des jeunes.* (2011). CESE.
12. *Pour une nouvelle charte sociale Des normes à respecter et des objectifs à contractualiser.* (2011). CESE.
13. (2018). Inégalités et justice sociale au Maroc. *Economia* n°32.
14. *Access to environmental information: a driver of accountable governance in Morocco and Tunisia?* (2018). German Development Institute.

15. *Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014.* (2017). HCP et Banque mondiale.
16. *Croissance économique et développement humain : éléments pour une planification stratégique 2007-2015.* (2007). HCP.
17. *Ibrahim Index of African Governance (IIAG).* (2017).
18. *Sondage sur le boycott, auprès de la population urbaine de 18 ans et plus.* (2018). Médias 24 et Panoramapost.com.
19. *Gouvernance, qualité institutionnelle et développement économique : quels enseignements pour le Maroc ?* (2018). DEPF Études, MEF.
20. *Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire.* (2018). DEPF Études, MEF.
21. *Dynamiques et disparités territoriales.* (2018). Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville.
22. *Mutations politiques comparées au Maghreb et au Machrek sept ans après le Printemps arabe.* (2018). OCP Policy Center.
23. *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale.* (2017). Paris : OECD Publishing.
24. *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations.* (2018). Paris : OECD Publishing.
25. *Disparités d'accès à une éducation de base de qualité. Études de cas.* (2010). ONDH.
26. *La cartographie du développement local multidimensionnel : niveau et déficits.* (2017). ONDH.
27. *Rapport sur le développement humain 2017. Inégalités et développement humain, contribution pour le débat sur le modèle de développement au Maroc.* (2018). ONDH.
28. *Situation des personnes âgées au Maroc, Rabat.* (2017). ONDH, MFSEDS et Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).
29. *Étude sur le profil de la pauvreté des enfants au Maroc.* (2017). UNICEF, ONDH.
30. *Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique. Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes, une responsabilité de tous : concepts, recommandations normatives et institutionnelles.* (2012). CESE, auto-saisine n°8.
31. *Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique. Les discriminations à l'égard des femmes dans la vie économique : réalités et recommandations.* (2014). CESE, auto-saisine n°18.
32. Berahab, R. et Bouba, Z. (2017). *Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc.* Appui technique : Pierre-Richard Agénor. OCP Policy Center, Direction des études et des prévisions financières.
33. *Les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes : constats et recommandations.* (2016). CESE, auto-saisine n°24.
34. *Situation des femmes au Maroc 20 ans après Beijing. État des lieux et recommandations.* (2015). Rapport des ONG marocaines sur la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing 1995-2015, coordonné par L'Association démocratique des femmes du Maroc.
35. *Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.* (2017, mars). Rapport du Royaume du Maroc, 61^e session de la Commission sur la condition de la femme, ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, New York.
36. *État de l'égalité et de la parité au Maroc. Préserver et rendre effectifs les finalités et objectifs constitutionnels.* (2015). Résumé exécutif, CNDH.
37. *État des lieux de la parité Femme-Homme au Maroc.* (2015). CNDH.

Pour un Maroc des émergences

À la recherche d'une société inclusive et durable

Édité et coordonné par

- **Driss KHROUZ**, professeur d'économie
- **Driss KSIKES**, écrivain-chercheur directeur d'*Economia*-HEM
- **Ghita LAHLOU**, ingénieur, présidente de l'association Les Citoyens

Comité de pilotage

- **Aïcha BELARBI**, sociologue
- **Amar DRISSI**, manager auto-réflexif
- **Khalid EL HARIRY**, ingénieur et président de Telquel Média
- **Rachid FILALI MEKNASSI**, juriste, militant associatif et consultant international
- **Bachir RACHDI**, président de l'Instance nationale de la probité de la prévention et de la lutte contre la corruption
- **Mohamed SLASSI**, Président du Directoire des Métiers et des Compétences des Branches Professionnelles`
- **Hinde TAARJI**, journaliste, militante associative

Secrétariat du projet

- **Loubna ZEMMOURI**, Les Citoyens

Chercheurs, auteurs du Policy Paper

- **Amine BELEMLIH**, consultant-chercheur en stratégie et transformation. Fondateur du Transilience Institute, Institut pour la résilience et la transformation des territoires
- **Ahmed BENABADJI**, consultant-chercheur, fondateur de l'ONG Open-Village et du Transilience Institute, Institut pour la résilience et la transformation des territoires
- **Laila BENNIS**, consultante, director partner de Nao
- **Hammad SQALLI**, enseignant-chercheur, *Economia*-HEM

Chercheurs, auteurs de Working Papers

Leviers et dynamiques : lecture des diagnostics

• **Hicham AÏT MANSOUR**
Professeur de sociologie, Université Mohammed V, Rabat

• **Abdelhak Kamal**
Professeur d'économie, Université Hassan 1^{er}, Settat
Chercheur associé, *Economia*-HEM

Des mutations à la nécessité d'agir autrement

• **Hammad SQALLI**
Enseignant-chercheur, *Economia*, HEM Research Center
Coordinateur de la Chaire Gouvernance et Transformation des Organisations

Identification et description d'émergences et de catalyseurs

• **Ahmed BENABADJI**
Consultant-chercheur, fondateur de l'ONG Open-Village et du Transilience Institute (Institut pour la résilience et la transformation des territoires)

• **Amine BELMLIH**
consultant chercheur en transformation territorial

• **Mohamed Nabil EL MABROUKI**
enseignant-chercheur *Economia*-HEM

• **Saïd ABU SHELEIH**
consultant chercheur *Economia*-HEM

Contribution sur les pré-requis

• **Kamal MESBAHI**
économiste, université Sidi Mohamed Benabdellah, Fès

Gestion du terrain

- **Khadija BOUTALEB** (*Economia*-HEM)
- **Hajar CHOUKI** (*Economia*-HEM)

Communication

Karima GUENICH, (*Economia*-HEM)

Maquette et mise en page

Mohammed Taha BEN HAMMOU



Economid
HEM RESEARCH CENTER

LES
CITOYENS
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

 **OXFAM**